

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Hamilton Mountain peut poser une courte question supplémentaire.

M. Deans: Selon le député, il arrive souvent qu'un bill complexe ait trait à différentes questions et que, en général, on puisse être d'accord pour accepter la majorité des dispositions, mais pas toutes. Afin que le député comprenne bien ce dont je parle, je vais citer un extrait du compte rendu. Le député de Churchill (M. Murphy), appuyé par le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), a proposé ce qui suit:

Pour le calcul des prestations de pension payables en vertu d'une loi du Parlement à des salariés à qui s'applique la présente partie, le paragraphe (1) est réputé augmenter les taux de salaire en proportion des augmentations de l'indice des prix à la consommation pour les années civiles correspondant le plus aux périodes y mentionnées.

Cette motion voulait empêcher toute réduction de la pension et nous avons signalé la chose aux conservateurs qui s'apprêtaient à voter. Pourquoi le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et les autres député conservateurs se sont-ils prononcés le 3 août dernier en faveur de la réduction du revenu des pensionnés et pourquoi prétendent-ils maintenant se porter à leur défense?

M. Nickerson: On m'a rafraîchi la mémoire, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Nickerson: Je me suis entretenu avec le député de Nepean-Carleton (M. Baker) dont la mémoire est meilleure que la mienne. Apparemment, durant l'étude du projet de loi C-124 à l'étape du rapport—vous avez dit plus tôt que nous devrions nous abstenir de parler de projets de loi passés mais le député de Hamilton Mountain a soulevé la question et j'estime devoir lui répondre, ils ont présenté la motion qu'il vient de lire mais, effectivement, à l'étape du rapport, l'opposition conservatrice avait présenté une motion analogue. La présidence avait alors constaté que ces motions étaient irrégulières et la Chambre n'en avait pas été saisie. Par conséquent, elles n'ont pas fait l'objet de mises aux voix et je crains que le député de Hamilton Mountain ne se trompe. Il ne se souvient des événements pas mieux que moi avant que le député de Nepean-Carleton ne rétablisse les faits.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je parlais du projet de loi C-133.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): La parole est au député de Hamilton Mountain pour un rappel au Règlement.

M. Deans: Je veux signaler que le député a altéré les faits rapportés à la page 523.

Des voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement. La parole est au député d'Ottawa-Centre.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, tous les secteurs de l'économie, et en fait, la société canadienne en général, connaissent des temps difficiles. Les sociétés privées éprouvent de sérieuses difficultés, les bénéficiaires des entreprises, qui étaient déjà très minces, ont diminué de plus de 50 p. 100 au cours de la dernière année, le nombre de faillites n'a jamais été aussi élevé depuis la grande crise, les augmentations salariales dans les secteurs privé et public ont subi une diminution importante pour tomber à 5 et 6 p. 100 environ et, en fait, dans bien des cas, on a assisté à une réduction réelle de la rémunération.

Les chômeurs, plus d'un million et demi de personnes, n'ont jamais été aussi nombreux depuis les années 30. Le taux de chômage chez les jeunes est de l'ordre de 25 p. 100, monsieur le Président, et on estime que même avec le plein d'emploi, on aurait quand même un déficit budgétaire de l'ordre de 5 milliards de dollars. Toutes les principales organisations économiques sont d'accord pour dire que nous faisons face à une crise économique mondiale et nous devons lutter pour notre survie économique même. Les gouvernements des pays industrialisés, quelle que soit leur orientation politique, admettent la nécessité de comprimer les dépenses, même les dépenses sociales, et prennent des mesures à cette fin.

Les gouvernements doivent agir pour restreindre les dépenses effectuées à même l'argent du contribuable, car ce dernier ne peut supporter une charge plus lourde. En outre, nous ne pouvons hypothéquer davantage l'avenir, car les générations futures devraient alors porter un fardeau encore plus pesant.

Pour ma part, je lutte depuis longtemps de toutes mes forces pour que le gouvernement prenne ses responsabilités en matière d'imposition, et j'entends poursuivre mes efforts en ce sens. Pour sortir d'une crise économique comme celle qui nous afflige à l'heure actuelle, il faut non seulement mettre en œuvre un véritable programme d'austérité, mais également affecter l'argent du contribuable aux domaines qui pourraient le mieux, semble-t-il, assurer une relance économique. Sans croissance économique, nous ne pourrions améliorer notre niveau de vie, ni offrir des débouchés à nos citoyens, ni même conserver nos programmes sociaux dans leur forme actuelle.

Le gouvernement a pris des mesures pour permettre cette reprise et il en prendra d'autres, monsieur le Président. C'est dans ce sens qu'il a mis en œuvre le programme des 6 et 5 p. 100. Il a pris des mesures pour limiter à 6 et 5 p. 100 au maximum les augmentations dans les dépenses relatives à des programmes. Les provinces et les municipalités ont dans l'ensemble emboîté le pas, et le gouvernement fédéral a appliqué son programme d'austérité dans les domaines relevant de sa compétence, notamment dans celui des prix administrés. Dans tous les cas où l'argent du contribuable est en jeu, le programme des 6 et 5 doit s'appliquer, si l'on veut que les Canadiens aient confiance dans ce programme et que ce dernier donne les résultats escomptés.